



27 juillet 2010

**AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL**  
**modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974**  
**concernant certaines substances psychotropes.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie ;

Vu l'avis du Collège médical;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce;

Vu l'article 2, paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

**A r r ê t o n s :**

**Art. 1** - L'annexe du règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes est complétée par un point 40. rédigé comme suit :

« 40. *MEPHEDRONE, 4-MMC (4-méthylmethcathinone)* »

**Art. 2** - Notre Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.



**AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL**  
**modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974**  
**concernant certaines substances psychotropes.**

*- Exposé des motifs -*

Le présent projet se propose d'ajouter la méphédrone à la liste des substances psychotropes.

La méphédrone fait partie de nouvelles substances encore inconnues il y a peu, qui imitent l'effet de l'ecstasy ou des amphétamines et qui sont agressivement commercialisés comme substances psychoactives « légales » (« *legal highs* »).

La méphédrone (4 méthcathinone, 4 MMC, appelée aussi « *Meow Meow* » ou « *M-Cat* ») est un stimulant de synthèse de la famille des cathinones, proche de la famille des phénéthylamines (contenant la MDMA et l'amphétamine).

Ses effets sont proches de ceux de l'ecstasy et de l'amphétamine mais sont moins puissants : elle est empathogène, euphorisante et anorexigène. Ses effets surviennent quelques minutes après une prise de méphédrone (par sniff) ou après 45 minutes (voie orale). L'effet propre du produit dure 2 à 3 heures. Le temps de retour à un état normal est très variable selon les personnes. Sont décrites des deuxième phases très violentes, caractérisées par des crises d'angoisse et de paranoïa, des maux de tête importants, notamment avec des effets de « *brainzap* » (sensation de recevoir des décharges électriques). Cette phase pourrait s'étendre sur plusieurs jours.

Les effets secondaires possibles sont des tachycardies, une forte irritation nasale suite à l'inhalation de la poudre, un bruxisme (grincement compulsif des dents) ainsi qu'une nervosité et une forte envie de reprendre immédiatement une autre dose. Une vasoconstriction périphérique ainsi qu'une perte de mémoire (réversible) à court terme ont également été signalés. Etant donné l'apparition récente de l'abus de cette substance, il existe très peu d'informations sur sa toxicité à long terme, sur son potentiel de dépendance et sur ses interactions avec d'autres psychotropes.

La méphédrone est disponible sur de nombreux sites Internet, sous forme de poudre, fréquemment vendue sous le couvert d'engrais pour plantes à un prix situé entre 9 € et 20 € le gramme. Elle est consommée en général par voie orale ou nasale.

La méphédrone ne fait actuellement pas objet d'un usage médical connu.



La méphédrone a retenu récemment l'attention médiatique en raison de son implication supposée dans des décès et d'hospitalisations de plusieurs personnes dans différents Etats membres de l'UE.

La méphédrone a fait l'objet d'un premier rapport<sup>1</sup> rédigé conjointement par l'OEDT et Europol et regroupant les informations disponibles. Elle est, à ce jour interdite au Danemark, en Suède, en Allemagne, en Norvège, en France ainsi qu'en Croatie, Estonie et Roumanie. Le Danemark a été le premier pays à l'interdire, en décembre 2008, six mois après qu'elle a été suspectée d'être à l'origine d'un cas d'overdose mortelle. A ce jour un cas d'overdose mortelle par méphédrone, en 2008 en Suède, a été confirmé par autopsie.

Un premier signalement de méphédrone avec soupçon d'usage abusif et de revente à des fins enivrantes a eu lieu en mai 2010 dans un établissement scolaire sur le territoire de la Ville de Luxembourg<sup>2</sup>. Il paraît dès lors important, en application du principe de précaution, de procéder de façon urgente au classement de la méphédrone.

---

<sup>1</sup> Disponible en ligne: <http://www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2010/70/article16>

<sup>2</sup> Source: police grand-ducale.